

Chers collègues,

Toutes les infos du Pays de Gex consultables ici : <http://01.snuipp.fr/spip.php?article1073>

En complément du SNUainfos de Bourg envoyé chaque semaine, voici le sommaire de ce PaysdeGex Ainfos :

1) Remplacement : la situation commence sérieusement à se tendre

2) APC et 10 minutes d'accueil : 1ere intervention de l'IEN

3) Rapports d'inspection 2014 : 10 collègues en attente ...

Bonne lecture !

En préambule, nous souhaitons vivement vous remercier, car nous avons été chaleureusement accueilli dans chaque école que nous avons visitée dans le cadre des élections professionnelles.

A cette heure, le taux de participation n'est pas à la hauteur des enjeux (1 collègue sur 3 a usé de son droit de vote). Nos revendications ont besoin du poids de vos voix ! Vous avez encore jusqu'à jeudi 4 décembre 17h pour voter.

En cas de difficulté technique,

- contactez nous au 09 72 30 30 12 (assistance du SNUipp-FSU) ou 06 13 37 55 05.

- contactez la plateforme du rectorat au 04 72 80 64 88.

Enfin, IEN du Pays de Gex proposait au SNUipp-FSU que chaque école ait la possibilité de désigner en son sein un **REFERENT ELECTIONS** qui pourrait aider les collègues au niveau de la procédure électronique, tout en ayant lui même la possibilité de déduire 1h de ses APC si celui-ci le souhaite.

Intéressant, mais un peu tardif à 48h de la fermeture du scrutin.

1) Remplacement : la situation commence sérieusement à se tendre

Le Bureau du remplacement à Bourg est très difficilement joignable par téléphone.

Contactez le par mail à ce.ia01-diper-remplacement@ac-lyon.fr

Actuellement, nous faisons fassent aux premières journées non remplacées depuis quelques jours. Selon l'IEN, de nombreux collègues ont le malheur d'être confrontés à des décès dans leur famille et demandent l'autorisation de s'absenter à ce titre.

Faites nous remonter les congés longs à venir, et pensez à comptabiliser les journées non remplacées en désignant un collègue parmi l'équipe (pas forcément le directeur). **qui fera remonter vos chiffres cumulés** au fur et à mesure, afin que nous puissions effectuer un pointage global en direction de l'IA, mais aussi et surtout des organes de presse et des parents d'élèves pour que les lignes bougent.

2) APC et 10 minutes d'accueil

Des collègues d'une école ont fait le choix d'informer les familles de leur école sur le sens de leur démarche (voir consigne syndicale : <http://01.snuipp.fr/spip.php?article1027> : **déduction des 10 minutes d'accueil - qui n'apparaissent pas dans notre temps de service et qui ne sont donc pas rémunérées - des 108h en commençant par les heures d'APC**).

De rares familles (une ? deux ?) s'en sont plaintes auprès de l'IEN, qui a pris l'initiative de contacter l'école en rappelant les collègues à leurs obligations de service et en précisant qu'ils pouvaient s'exposer à des sanctions de type retrait sur salaire, au prorata des heures d'APC non effectuées.

C'est la 1ère fois qu'un IEN réagit à cette consigne syndicale. En qualité de délégués du personnel, nous nous sommes donc longuement entretenus avec M. Quenis à ce sujet. Si la légitimité de sa réaction n'est pas mise en cause, **le SNUipp-FSU s'est assuré qu'il ne s'agissait en aucun cas de menaces** (pas de consigne du DASEN en ce sens à ce jour). **L'IEN a exprimé la volonté d'informer les collègues engagés dans cette démarche (13 écoles dans la circo, 120 dans l'Ain) qu'ils pouvaient le cas échéant s'exposer à des sanctions d'ordre financier, "ou pas", a-t-il ensuite précisé.**

Quoi qu'il en soit, aucune disposition ne pourrait véritablement être mise en oeuvre avant la fin de l'année scolaire, **moment où le DASEN décidera de faire les comptes, "ou pas"** ... D'ailleurs, a-t-il les moyens de contrôler les 108 heures effectuées par chaque enseignant du département ??

3) Rapports d'inspections : 10 collègues en attente depuis plusieurs mois

Saisi par les jeunes collègues en question, le SNUipp-FSU est intervenu auprès du service DIPER. 10 collègues inspectés au printemps 2014 par un même IEN sont à ce jour toujours en attente de leur rapport d'inspection. L'IEN adjointe au DASEN s'est mise directement en relation avec l'IEN concerné.

Nous nous sommes assurés que les notes pédagogiques avaient été prises en compte dans le calcul du barème dans le cadre des promotions. Cela nous a été confirmé.

Merci de votre attention et à bientôt !

Nous poursuivons nos rencontres avec les équipes dans le cadre des "midis du SNUipp-FSU" (contactez nous)

***Pour le SNUipp-FSU, Yoann ROBERT et Emilie BERNAUD,
délégués du personnel***